

Etude d'impact sur l'environnement

Résumé non technique

Viabilisation et aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée de SAÔNEOR à vocation économique Phase 2

Commune de VIREY-LE-GRAND



Dossier 6902268 - Octobre 2019

LE GRAND CHALON

**23, avenue Georges Pompidou
71 100 Chalon-sur-Saône**

PIECE I : RESUME NON TECHNIQUE

Présentation du projet :

La zone industrielle Nord de Chalon-sur-Saône, aujourd'hui rebaptisée SAÔNEOR, s'est construite et développée autour de l'implantation de la société Kodak dans les années 60. Elle connaît une forte reconversion après la fermeture de KODAK en 2005. Le projet d'aménagement d'une zone d'activités économique (ZAE) s'est imposé sur une réserve foncière de 110 ha.

Une première phase de 52 ha, situé dans le prolongement direct du campus industriel ex-KODAK, a été viabilisé. Le présent dossier concerne la poursuite de l'aménagement au Nord de la zone sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Le projet se compose de :

- L'aménagement des voiries, des espaces piétons et cycles ;
- La viabilisation de lots correspondants à une surface cessible d'environ 41 ha ;
- L'aménagement d'ouvrages hydrauliques pour la gestion des eaux pluviales ;
- L'aménagement paysager d'une coulée verte d'environ 15 ha.

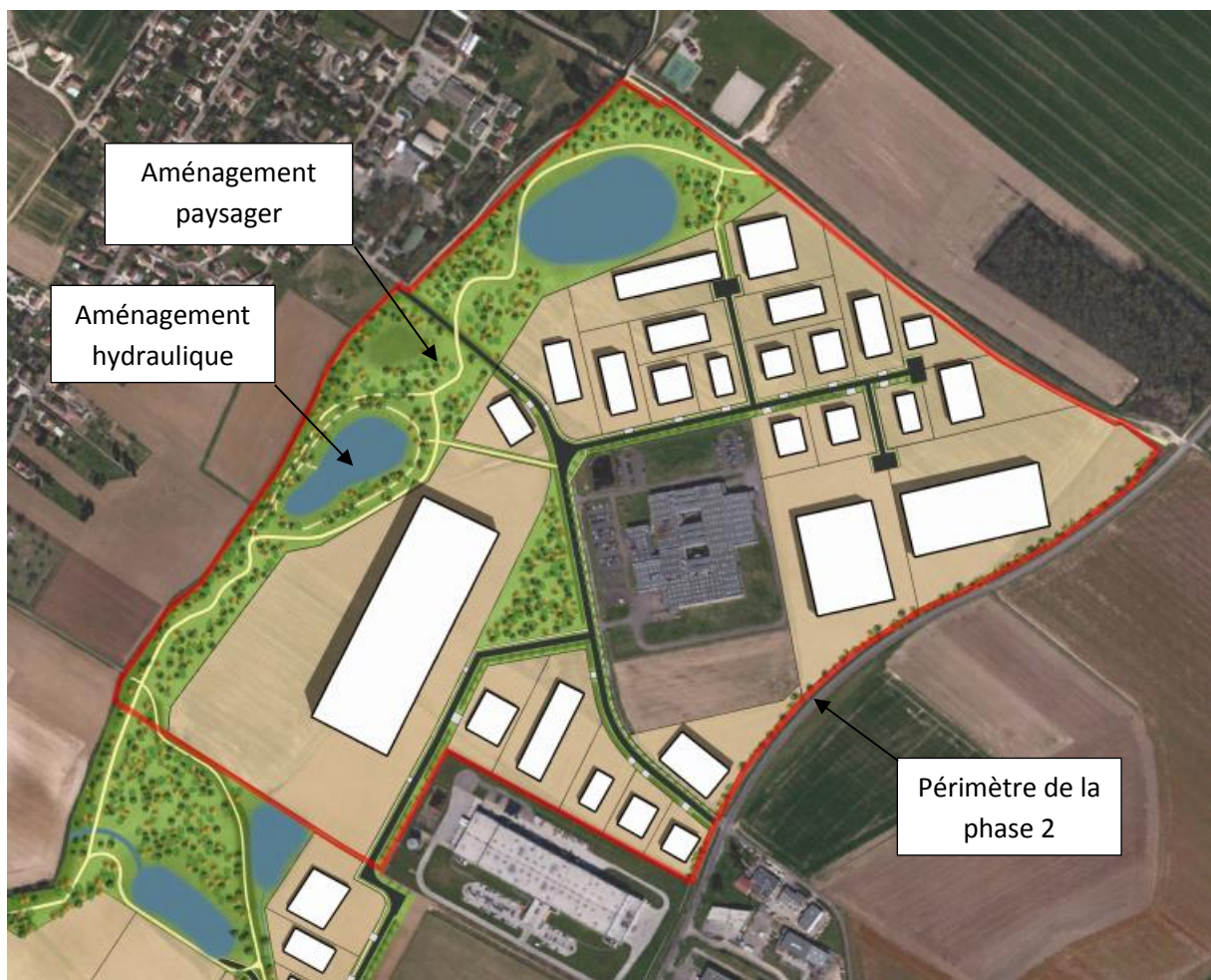


Figure 1 : Plan esquisse d'aménagement de la phase 2

Etat initial de l'environnement :

Milieu physique :

Le site d'étude repose sur la formation de Saint Cosme, formation fluvio-lacustre constituée en tête de sables et d'argiles et en profondeur de sables et graviers. La lithologie au droit du site est constitué sous la terre végétale labourée d'un complexe limono-argileux à argiles limoneuses.

Il est situé au droit de trois masses d'eau souterraines non utilisées pour le prélèvement d'eau potable, ni considérées comme zone stratégique de sauvegarde de la ressource.

Le ruisseau de Virey-le-Grand borde le site d'étude à l'Ouest. Il est affluent de la Thaliette, elle-même affluent de la Thalie. Ils appartiennent au bassin versant de la Saône.

Une zone humide définie par les habitats caractéristiques de zone humide est présente dans le bassin d'orage existant.

Le site n'est pas concerné par le risque inondation. Il est situé en zone de sismicité 2 (faible), de potentiel radon faible, et au risque de retrait – gonflement des argiles faible à moyen.

Milieu naturel et paysager :

Les habitats présents sur le site sont majoritairement des labours agricoles. On trouve également des haies en limite Nord du site et des friches arbustives qui abritent une espèce patrimoniale la Pie-Grièche Ecorcheur.

Aucune autre espèce patrimoniale de faune (mammifères, reptiles, entomofaune, ...) et de flore n'ont été repérés sur le site.

Les habitations situées à l'Est de Virey-le-Grand ont une forte covisibilité avec le projet, mais déjà existante avec l'entreprise SOCLA et les bâtiments du nord de la zone industrielle.

Le projet sera également perceptible par les automobilistes de la RD5 qui délimite le site à l'Est.

Milieu humain et socio-économique :

Le projet s'implante sur des terres arables de faibles valeurs agronomiques. Il va impacter quatre exploitants agricoles à hauteur de 1,14 % à 14 % environ des surfaces exploitées.

La mise en service de la RD819 (nouvelle desserte de SAÔNEOR) en octobre 2019 permettra la déviation du trafic et notamment les poids lourds, en dehors des zones urbaines (Rue P. Mac-Orlan ; Rue P de Coubertin ; Rue de Paris) et la réduction des nuisances sonores.

Les routes départementales RD5 et RD19 sont classées en catégorie 4 impactant une largeur de 30 m de part et d'autre de la route.

La qualité de l'air à la station de Champforgeuil est relativement bonne. Elle est fortement influencée par les émissions atmosphériques du trafic routier. Les objectifs qualités pour la santé présentent des



dépassements en ozone lorsque les conditions météorologiques sont favorables aux réactions chimiques.

Des risques industriels sont présents à proximité du site d'étude. Deux entreprises (SOBOTRAM TRANSPORT et GE WATER – PROCESS TECHNOLOGIES) sont classées SEVESO dans la zone d'activité SAÔNEOR.

Présentation des variantes :

Les choix d'aménagement de la ZAC sont orientés par le plan global d'aménagement de la réserve foncière, réalisé lors de la phase 1 et qui a servi à l'élaboration de l'OAP.

Le scénario retenu permet de mettre en continuité la coulée verte et l'espace naturel de protection de la pie grièche écorcheur tout en proposant une circulation des poids lourds plus apaisée et orientée. Il offre une bonne capacité de diversification des activités. A noter qu'aucune nouvelle sortie directe n'est prévue dans le secteur Nord vers la RD5.

Dossier d'incidences

L'aménagement de la ZAC SAÔNEOR va générer des impacts en phase travaux et en phase d'exploitation :

- En phase travaux, le risque de pollution des eaux et des sols est lié à la circulation des engins, à la présence de produits toxiques pour l'environnement, à la production de déchets, ... L'impact du projet peut également provenir de la destruction des habitats et des individus d'une espèce patrimoniale nicheuse sur le site ;

- En phase d'exploitation, l'impact du projet est lié à l'imperméabilisation des voiries et des lots à bâtir. Elle va générer une augmentation des débits d'eaux de ruissellement. La qualité des eaux de ruissellement est sujette à des pollutions chroniques et accidentelles.

La création d'emplois et des activités va entraîner une augmentation du trafic routier et des nuisances sonores et atmosphériques.

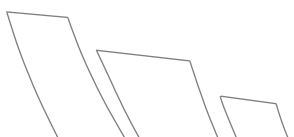
Il va créer un impact visuel pour les habitations situés à l'Est de Virey-Le-Grand.

Mesures d'évitement, de réduction et de compensation :

En phase chantier, les entreprises devront mettre en œuvre les dispositions décrites dans leur offre technique et répondant au CCTP sur la limitation des effets sur l'environnement et à la prévention des nuisances.

En exploitation, la gestion des eaux pluviales sera assurée par des bassins de rétention. Ils sont dimensionnés pour traiter la pollution chronique des eaux de ruissellement, contenir une pollution accidentelle et pour stocker une pluie de retour vicennale.

Les habitats de l'espèce patrimoniale (la Pie Grièche Ecorcheur) sont préservés.



Une coulée verte d'environ 15 ha sera créée le long du ruisseau de Virey-le-Grand. Cet aménagement paysager permettra :

- De faire un écran visuel depuis les habitations de Virey-le-Grand,
- De créer une trame verte sur le site et conserver la trame bleue,
- Conserver des habitats pour la faune et la flore et les habitats humides,
- Absorber le carbone des émissions industrielles et routières.

Les nuisances liées à l'augmentation du trafic et ses nuisances sont considérées comme évitées avec l'entrée en service de la voie de desserte de SAÔNEOR en octobre 2019.

La compensation collective agricole est prévue sous forme de fonds de compensation.

Effets cumulés avec d'autres projets

Les projets pouvant avoir des effets cumulés à proximité sont l'implantation de la société ALAINE LOGISTIQUE dans la phase 1 de SAÔNEOR et une centrale photovoltaïque à Fragnes-La-Loyère.

L'impact cumulé de la centrale photovoltaïque est l'anthropisation du paysage (déjà bien marqué).

Les impacts cumulés de ALAINE LOGISTIQUE et de manière plus générale de la phase 1 de SAÔNEOR (SOBOTRAM) et la voie de désenclavement avec le projet sont :

- Rejet des eaux pluviales dans le même bassin hydrographique (La Thalie) : augmentation des pollutions d'origine routière mais diminution des pollutions d'origine agricole,
- L'augmentation de l'anthropisation du paysage,
- L'implantation sur des terrains agricoles,
- L'augmentation du trafic compenser par l'entrée en service de la desserte de SAÔNEOR.